

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

**Trente-quatrième session
Genève, 16 – 18 novembre 2015**

PROPOSITION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Document établi par le Secrétariat

Dans une communication datée du 15 octobre 2015, la délégation des États-Unis d'Amérique a proposé que les documents suivants fassent partie des documents examinés au titre du point 6 de l'ordre du jour de la trente-quatrième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), intitulé "Indications géographiques" :

- Projet de traité concernant la protection des indications géographiques (document TAO/II/2)
- Révision de l'Arrangement de Lisbonne ou conclusion d'un nouveau traité (document TAO/II/3)
- Rapport (document TAO/II/6)
- Conférence diplomatique de révision de la Convention de Paris, troisième session, deuxième partie, Genève, 23 – 27 novembre 1982, Rapport du président de la Commission principale I (document PR/DC/INF/38 Rev.)
- Nécessité d'un nouveau traité et contenu éventuel (document GEO/CE/II/2)
- Solutions possibles en cas de conflit entre des marques et des indications géographiques et en cas de conflit entre des indications géographiques homonymes (document SCT/5/3)

- Additif au document SCT/6/3 Rev. (Indications géographiques : historique, nature des droits, systèmes de protection en vigueur et obtention d'une protection efficace dans d'autres pays) (document SCT/8/5)
- Définition des indications géographiques (document SCT/9/4)
- Les indications géographiques et le principe de territorialité (document SCT/9/5)
- Indications géographiques (document SCT/10/4)
- Résultat de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un nouvel Acte de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international (document LI/A/32/1)

[Fin du document]